Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260720-2026JUILLET50-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDIAS
SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2026
: :

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 14**

Date de convocation et affichage **: 10 juillet 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE** *(quitte la séance à 21h38, présente jusque délibération2026-059)*, **Nicolas PLESTAN** *(arrivé pour la délibération 2026-050)*, **Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU, Cécilia LEBRET.**

Absents : **Kévin LEROUX, Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU),**

A été désignée secrétaire de séance **: Stéphanie RENOUVEL**

ORDRE DU JOUR : Approbation du Procès-verbal du 5 juin 2026-BAIL APPARTEMENT ÉCOLE : Renouvellement du bail. RESSOURCES HUMAINES : Contrat groupe assurances statutaires : participation à la mise en concurrence du CDG22. BÂTIMENTS : Église : Convention Fondation du Patrimoine. -École : Devis dossier technique amiante. AFFAIRES SCOLAIRES : Facturation RPI. BUDGET-FINANCES : Régularisations comptables. -Taxe sur les logements vacants. DÉFENSE INCENDIE SÉCURITÉ : Défense incendie. -Réserve communale de protection civile. -Plan Intercommunal de Sauvegarde. URBANISME : Évolution du document d'urbanisme (carte communale - PLU). QUESTIONS DIVERSES *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions*

Séance du 20 juillet 2026 -2026-050 Objet **: BAIL APPARTEMENT DE L'ÉCOLE : RENOUVELLEMENT**

Madame la Maire rappelle les conditions qui régissent le bail de l'école :

- Le bail de l'appartement de l'école est d'une durée de 1 an
- Seuls les instituteurs peuvent bénéficier de ce logement de fonction. Le bail est renouvelable pour un tiers si aucun instituteur ne souhaite occuper l'appartement pendant sa nomination sur la commune.
- Le professeur des écoles reste en poste pour l'année 2026-2027. Son grade ne lui permet pas de prétendre au logement de fonction.
- Le loyer actuel est de 310€.

Il est proposé de renouveler le bail consenti à M. **ARAUJO MARCELINO Joachim** du **01 août 2026** au **31 juillet 2027,** (le logement ne sera pas utilisé par un instituteur à la rentrée scolaire 2026/2027) avec les mêmes conditions d'utilisation fixées par délibération du 26 juin 2010.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décident, à l'unanimité :

- **De renouveler le bail de l'école pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, pour un loyer mensuel de 310€.**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce renouvellement.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TRÉDIAS
Côtes-d'Armor

Stéphanie RENOUVEL
Secrétaire de séance